



FICHE D'INFORMATION

COMPARUTION AU COMITÉ ETHI 2021-05-14

Revue du Code de déontologie des lobbyistes

CONSULTATION ET PROCESSUS DE REVUE

En novembre 2020, la commissaire a lancé une première phase de consultation pour explorer des changements au *Code de déontologie des lobbyistes*. Ce code de conduite éthique obligatoire définit les normes de comportement que les lobbyistes doivent respecter lorsqu'ils s'engagent dans des activités de lobbying au niveau fédéral. Le Code a été mis à jour pour la dernière fois en 2015, et des rapports d'enquête récents soulignent que de nouvelles améliorations sont justifiées.

Au cours de la première phase de consultation, du 2 novembre au 11 décembre 2020, nous avons reçu des soumissions de parties prenantes présentant des points de vue sur le Code existant. Sur la base de ces commentaires et de l'expérience de la commissaire dans l'administration du Code, nous élaborons des révisions et une deuxième ronde de consultation sollicitera des commentaires sur les changements proposés. Un code mis à jour devrait être publié et entrer en vigueur en 2021-2022.

La prochaine phase de la consultation sollicitera les commentaires des intervenants sur une version mise à jour du Code élaborée par la commissaire au lobbying.

ÉTAPES CLÉS

- | | |
|---|------------------|
| • Partie 1 de la consultation publique | Nov. – Déc. 2020 |
| • Contribution du personnel | En cours |
| • Rédaction des révisions | Mai. – Juin 2021 |
| • Partie 2 de la consultation publique | Été 2021 |
| • Renvoi à ETHI | À déterminer |
| • Publication dans la Gazette du Canada | À déterminer |

note : les dates indiqués sont approximatives et sujettes à changement



PROCESSUS DE PUBLICATION

Jusqu'à nouvel ordre, le *Code de déontologie des lobbyistes* 2015 et toutes les directives qui l'accompagnent restent en vigueur.

À la suite de la deuxième phase de consultation avec les parties prenantes, le Code de déontologie des lobbyistes révisé sera soumis aux membres du Comité ETHI pour solliciter leurs points de vue sur la nouvelle version. Il s'agit d'une étape importante et finale de la consultation prévue par la *Loi sur le lobbying*. La version renvoyée au Comité sera publiée sur le site Internet du CAL.

Une fois que la commissaire aura examiné le point de vue du comité, des orientations et des outils seront élaborés pour assurer la compréhension des exigences révisées du *Code de déontologie des lobbyistes*.

La commissaire publiera ensuite le *Code de déontologie des lobbyistes* révisé dans la Gazette du Canada.

Tous les lobbyistes enregistrés seront avisés lorsque la date d'entrée en vigueur du Code révisé sera connue.